

Date de révision 29-juil.-2024

Numéro de révision 1

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Codes produit 124365  
Numéro du fiche de données de sécurité 124365  
Nom du produit 1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)-

### Autres moyens d'identification

Numéro EC 839-225-1  
Numéro CAS 78145-84-3  
Synonymes PENETOL GE-IS  
Substance pure/mélange Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Aucune information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions SAS  
Immeuble Cityscope  
3 rue Franklin  
93108 Montreuil Cedex  
France

FRA

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +33 (0)1 85 57 46 00

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
Numéro d'appel d'urgence national Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe 112

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 - (H315)

**2.2. Éléments d'étiquetage****Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H315 - Provoque une irritation cutanée

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

| Nom chimique                                | % massique | Numéro d'enregistrement REACH | CE n° (numéro d'index UE) | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---------------------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------|------------------------|
| 1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)-78145-84-3 | 100%       | Aucune donnée disponible      | 839-225-1                 | Skin Irrit. 2 (H315)                                      | -                                        | -         | -                      |

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

| Nom chimique                                 | DL50 par voie orale mg/kg | DL50 par voie cutanée mg/kg | Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L | Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm |
|----------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------|
| 1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- 78145-84-3 | > 16000                   | > 2000                      | Aucune donnée disponible                                   | Aucune donnée disponible                     | Aucune donnée disponible                |

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. (Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation persistante). Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses, le cas échéant. Si le produit a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Arrêtez si la personne exposée se sent malade car vomir peut être dangereux. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes. Maintenez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés comme un col, une cravate, une ceinture ou un élastique.

#### Protection individuelle du personnel de premiers secours

Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

##### Yeux

La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Irritante. Douleur.

##### Cutané(e)

Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables

suivants. Irritation. Rougeur.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. En cas d'échauffement se produit une surpression qui peut entraîner une explosion du récipient.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer la zone. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Autres informations** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Tenir le dos contre le vent. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des

réipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des réipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le réipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le réipient.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le réipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Gardez les conteneurs à la verticale. Conserver dans des réipients correctement étiquetés. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 10.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

**Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

| Gants            |                               |                     |                  |
|------------------|-------------------------------|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants     | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
|                  | Polychlorure de vinyle (PVC). |                     | > 8 heures       |

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de restauration. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** Liquide visqueux  
**Couleur** Aucune information disponible  
**Odeur** Aucune information disponible  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

| <u>Propriété</u>                                      | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u>              |
|-------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------|
| Point de fusion / point de congélation                | 10 °C          |                                         |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition |                | Aucune information disponible.          |
| Inflammabilité                                        |                | Aucune information disponible.          |
| Limites d'inflammabilité dans l'air                   |                | Aucune information disponible.          |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité |                |                                         |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité |                |                                         |
| Point d'éclair                                        | 204 °C         | Test en vase ouvert Cleveland Open Cup. |
| Température d'auto-inflammabilité                     |                | Aucune information disponible.          |
| Température de décomposition                          |                | Aucune information disponible.          |

|                                 |                                                   |                                |
|---------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------|
| pH                              |                                                   | Aucune information disponible. |
| pH (en solution aqueuse)        |                                                   | Aucune information disponible. |
| Viscosité cinématique           |                                                   | Aucune information disponible. |
| Viscosité dynamique             | 220 cP                                            | @ 25 °C.                       |
| Hydrosolubilité                 | Insoluble dans l'eau                              |                                |
| Solubilité(s)                   | soluble dans Méthanol l'éther diéthylique Acétone |                                |
| Coefficient de partage          |                                                   | non applicable.                |
| Pression de vapeur              |                                                   | Aucune information disponible. |
| Densité relative                | 0.92                                              | @ 25 °C.                       |
| Masse volumique apparente       |                                                   | Aucune information disponible  |
| Densité de liquide              | Aucune information disponible                     | Aucune information disponible  |
| Densité de vapeur               |                                                   | Aucune information disponible. |
| Caractéristiques des particules |                                                   | non applicable.                |
| Granulométrie                   | Aucune information disponible                     |                                |
| Distribution granulométrique    | Aucune information disponible                     |                                |

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité  
Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité  
Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

|                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| Sensibilité aux impacts mécaniques         | Aucun(e). |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun(e). |

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter  
Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles  
Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux  
Oxydes de carbone.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

|                             |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>           | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire. |
| <b>Contact oculaire</b>     | La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Irritante. Douleur.                                                                                                          |
| <b>Contact avec la peau</b> | Provoque une irritation cutanée. La surexposition peut provoquer les effets indésirables suivants. Irritante. Rougeur.                                                                                                                          |
| <b>Ingestion</b>            | Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.                     |

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

| Nom chimique                      | DL50 par voie orale         | DL50, voie cutanée   | CL50 par inhalation |
|-----------------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|
| 1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- | > 16000 mg/kg mg/kg ( Rat ) | > 2000 mg/kg ( Rat ) | -                   |

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.

**1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- (78145-84-3)**

| Méthode                         | Espèce | Voie d'exposition | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats              |
|---------------------------------|--------|-------------------|---------------|--------------------|------------------------|
| Protocole Patch Test, 24 heures | Lapin  | Cutané(e)         |               | 24 heure           | Score du produit = 5.5 |

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané.

**1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- (78145-84-3)**

| Méthode | Espèce | Voie d'exposition | Résultats                         |
|---------|--------|-------------------|-----------------------------------|
|         | Cobaye | Cutané(e)         | N'est pas un sensibilisant cutané |

**Mutagénicité sur les cellules** Aucune information disponible.

**germinales**

Informations sur les composants

1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- (78145-84-3)

| Méthode                                                                            | Espèce             | Résultats |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|
| OCDE, essai n° 471 : Essai de mutation réverse sur des bactéries                   | in vitro Bactéries | Négatif   |
| OCDE, essai n° 473 : Essai d'aberration chromosomique in vitro chez les mammifères | in vitro Mammifère | Négatif   |

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- (78145-84-3)

| Méthode            | Espèce        | Type de résultat final | Dose opérante | Durée d'exposition | Résultats |
|--------------------|---------------|------------------------|---------------|--------------------|-----------|
|                    | Daphnia magna | CE50                   | 1000 mg/L     | 48 heures          |           |
|                    | Poisson       | CL50                   | > 1000 mg/L   | 96 heures          |           |
| Toxicité chronique | Daphnia magna | NOEC                   | 560 mg/L      | 48 heures          |           |

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

1,2-PROPANEDIOL, 3-(ISOOCTYLOXY)- (78145-84-3)

| Méthode               | Durée d'exposition | Valeur              | Résultats            |
|-----------------------|--------------------|---------------------|----------------------|
| OCDE, essai n° 301B : | 42 jours           | Biodégradation 50 % | N'est pas facilement |

|                                                                 |  |  |               |
|-----------------------------------------------------------------|--|--|---------------|
| Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B) |  |  | biodégradable |
|-----------------------------------------------------------------|--|--|---------------|

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** insoluble.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI** Aucune information disponible

**RID**

|                                                            |                |
|------------------------------------------------------------|----------------|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Non            |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Dispositions spéciales                                     | Aucun(e)       |
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification                  | non réglementé |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU          | non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport                 | non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage                                    | non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement                          | Non            |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur |                |
| Dispositions spéciales                                     | Aucun(e)       |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

##### Allemagne

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** très dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 3)

##### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

##### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).  
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

##### Polluants organiques persistants

non applicable

##### Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

#### Inventaires internationaux

|                      |                                                                                  |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>TSCA</b>          | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>DSL/NDL</b>       | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>EINECS/ELINCS</b> | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>ENCS</b>          | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>IECSC</b>         | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>KECI</b>          | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>PICCS</b>         | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>AIIC</b>          | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |
| <b>NZIoC</b>         | Contacteur le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires |

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H315 - Provoque une irritation cutanée

**Légende**

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

|         |                                 |      |                                          |
|---------|---------------------------------|------|------------------------------------------|
| TWA     | TWA (moyenne pondérée en temps) | STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| Plafond | Valeur limite maximale          | *    | Désignation « Peau »                     |
| +       | Sensibilisants                  |      |                                          |

Remarque sur la révision \*\*\* Indique les données mises à jour depuis la dernière publication

| Méthode de classification                                 |                   |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|
| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée  |
| Toxicité aiguë par voie orale                             | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée                           | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz                       | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs                   | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard     | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée                              | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire                              | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée                                   | Méthode de calcul |
| Mutagénicité                                              | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité                                           | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction                             | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique                                  | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée                                 | Méthode de calcul |

|                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| Toxicité aquatique aiguë     | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |
| Danger par aspiration        | Méthode de calcul |
| Ozone                        | Méthode de calcul |

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland

**Préparée par**

**Date de révision** 29-juil.-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**